

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 8 décembre 2020**

L'an deux mil vingt le mardi 8 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/12/2020

Date d'affichage 03/12/2020

---

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

**Etaient présents :**

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absents excusés** : Madame Florence CHASSÉ a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Anaïs LAUTRU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

**Était absent non excusé** : Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

**MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

La commune de Beaulieu sur Oudon a souhaité modifier son règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels). Il concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches.

Pour permettre l'aboutissement de ce document, la commission gestion du personnel communal s'est réunie à plusieurs reprises. Le présent règlement intérieur a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il pourra être complété par des notes de service afin de suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités de service. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité. Il sera, en outre, consultable au secrétariat de la Maire. Tout agent recruté ultérieurement à son entrée en vigueur en recevra également un exemplaire.

Monsieur Le Maire propose de valider le nouveau règlement intérieur.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 14 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 10 décembre 2020.

Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201208-2020-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

